



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial relatif à la suppléance du Préfet de région Grand Est



*Date de publication : 24 mai 2017*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

## Numéro spécial

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 383 relatif à la suppléance du Préfet de la région Grand Est du jeudi 25 mai 2017 à 00h00,  
au dimanche 28 mai 2017 à 18h00

Date de publication : le 24 mai 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

## ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 383

relatif à la suppléance du Préfet de la région Grand Est

### LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PAR INTERIM OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 39 ;
- VU le décret du 31 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Philippe MAHÉ, Préfet de la Meurthe-et-Moselle ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
- VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration en date du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, remplit les conditions fixées à l'article 39 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour exercer par intérim les fonctions de préfet de région Grand Est, dont le poste est momentanément vacant ;

CONSIDERANT que le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ne peut assurer la suppléance du Préfet de région, du jeudi 25 mai 2017 à 00h00, au dimanche 28 mai 2017 à 18h00 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le Préfet de la région Grand Est par intérim désigne Monsieur Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin, pour assurer sa suppléance du jeudi 25 mai 2017 à 00h00, au vendredi 26 mai 2017 à 24h00.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à ce titre à Monsieur Laurent TOUVET, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans la région, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Préfecture de la région Grand Est - 5 Place de la République – 67 073 STRASBOURG CEDEX  
TEL : 03 88 21 67 68 - FAX : 03 88 21 60 07 - courriel : prenom.nom@grand-est.gouv.fr  
Site Internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est>

**ARTICLE 3** : Le Préfet de la région Grand Est désigne Monsieur Philippe MAHÉ, Préfet de la Meurthe-et-Moselle, pour assurer sa suppléance du samedi 27 mai 2017 à 00h00, au dimanche 28 mai 2017 à 18h00.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée à ce titre à Monsieur Philippe MAHÉ, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans la région, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 5** : Le Préfet du Haut-Rhin, le Préfet de la Meurthe-et-Moselle et le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 24 mai 2017

Le Préfet par intérim



Emmanuel BERTHIER